

SEANCE DU 31 AOÛT 2012

Transports scolaires

M. le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie ce jour de la part du Conseil Général :

« Le CG a décidé, entre autres mesures, de limiter son intervention à hauteur de 65 % au lieu de 100%, du coût de l'aller-retour de midi organisé par les Communes. Cette nouvelle disposition prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2012.

Conscient des difficultés engendrées par cette nouvelle mesure, la participation départementale globale se maintient néanmoins à 82,5 % du financement du service assuré dans le cadre des RPI ».

Réfection toiture salle polyvalente

M. Poure explique que la réparation de la toiture de la salle polyvalente devient très urgente. De nombreuses infiltrations ont été constatées ces derniers temps suite aux orages. Ces travaux étant normalement prévus l'année prochaine, il se demande s'il ne faudrait pas séparer les travaux en deux parties.

Il avait déjà contacté plusieurs entreprises, mais une seule avait envoyé un devis pour l'instant. Une nouvelle consultation d'entreprises a été réalisée cette semaine, avec la date limite de réponse au 19.09.2012. Il serait bon que les travaux se fassent avant l'hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, au vu de l'urgence, de réaliser les travaux le plus vite possible. Il permet à M. le Maire de confier les travaux à l'entreprise la mieux distante, après avoir étudié les différentes offres de prix, et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

PROJET SUPERETTE : attribution des marchés de travaux

Vu le projet de travaux de construction d'un commerce de proximité dans la commune,

Vu le permis de construire délivré en date du 21/05/2012,

Vu la consultation des entreprises et le rapport d'analyse des offres établi

Vu que les négociations ont été menées à leur terme avec les 3 entreprises les mieux distantes pour chaque lot, sauf pour le lot n°3 (dont l'une d'entre elle était en congé)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux ci-après

DONNE DELEGATION au Maire de choisir et de signer le marché avec l'entreprise la mieux distante après négociation pour le lot n°3 Charpente Bois / Bardage Bois

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles et régler toutes formalités nécessaires.

Lots de travaux	Entreprises retenues	Montant (HT)
01 Terrassement / VRD	TPS	68 790,61
02 Gros-Oeuvre / Dallage	Bat teix	44 581,83
03 Charpente Bois / Bardage Bois	A définir	
04 Couverture / Etanchéité / Bardage Métallique / Isolation	Hardy	52 000
05 Menuiseries Extérieures Alu	Groll	13 500

06 Porte Coulissante Automatique	Record	5 550
07 Serrurerie / Portail coulissant	Mary	6 577,76
08 Portes Sectionnelles	Krembel	2 303
09 Doublages / Cloisons / Faux-Plafonds	Marquès	37 914,97
10 Electricité	CET	22 401,76
11 Sanitaires / VMC	Jaenicke	9 885,13
12 Menuiserie Intérieure	Marchand	2 935,22
13 Carrelage / Faïence	Haumesser	15 511,75
14 Peinture	Vlym	9 208,48
15 Aménagements Extérieurs	Iss	4 207,70

DIVERS

Remerciements

De la part de Mme Jeanne REY à l'occasion de ses 80 ans

De la part de la famille de Pierre North suite à son décès

Déchets verts

M. le Maire présente le tonnage de déchets verts par commune. Pour l'année 2011, Attenschwiller laisse apparaître un tonnage de 390,06. Beaucoup de personnes extérieures à la commune viennent déposer leurs déchets du fait que le portail reste ouvert.

Plusieurs propositions sont évoquées afin de limiter l'accès aux extérieurs :

- ouverture le mercredi et le samedi, et chercher les clés en mairie le reste de la semaine
- laisser faire des clés codées et numérotées (très chères à l'achat)

Il faut d'abord prévenir la population. Aussi, les élus décident de prévoir une affiche sur le site. Au vu des problèmes rencontrés, les changements auront lieu à partir du 01/01/2013. Il faudra également le préciser dans le bulletin communal.

Ce point est à rediscuter.

Limitation vitesse

Les élus souhaitent mettre en place un panneau de limitation à 70km/h devant la zone des déchets verts ainsi que sur la D419, à la bifurcation vers Attenschwiller. Ce point avait déjà été évoqué. Le secrétariat est chargé de se renseigner auprès du Conseil Général car ce sont des routes départementales.